

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Marie BELAUD, Damien CLAVIER qui a donné pouvoir à Maryse GRASSET, Manuella PARAUD et Muriel THURET

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents
Monsieur Rémi SEILLER a été nommé secrétaire de séance

1°/Ecole Marie Godet – Montant du forfait communal 2019

Dans le cadre du contrat d'association établi entre l'OGEC et la commune, chaque année une somme est versée par la commune permettant de subvenir, en partie, aux frais de fonctionnement de l'école. Le nombre d'enfants pour l'année 2019 est de 209. La somme de 550 € par enfant est attribuée cette année soit un total de 114 950 € (adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

2°/ Convention de télétransmission des actes en Préfecture

Une convention existe déjà avec la Préfecture pour la transmission dématérialisée des actes et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité

Cette convention est complétée par la dématérialisation des marchés publics

3°/ Attributions des subventions – 1^{ère} partie

Les subventions suivantes sont attribuées : IME les Herbiers : 50 € - AFORBAT : 100 € - Chambre des métiers : 300 € - Maison familiale la Ferrière : 50 €

4°/Echange de terrain rue de la Touche Boudaud

Le tracé d'un chemin communal desservant deux habitations va être rectifié via des échanges de terrain entre la commune et un riverain. La commune donne 4m² au riverain qui donne 9m² à la commune. L'échange se fait sans soulte

5°/ Convention de prestation de services avec la Communauté de Communes

La Communauté de Communes confie à la commune, par voie de convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de sa compétence (bâtiments et voirie)

Le coût de la prestation reversée à la commune est fixé à 23.53 €/heure

6°/ Autorisation de paiement de factures en investissement avant le vote du budget

Le budget n'étant pas encore voté, le conseil municipal a autorisé le paiement des dépenses en investissement des factures suivantes :

- Acquisition de panneaux de signalisation et du matériel nécessaire à l'essai de circulation rue de la Madone : 3 141.13 €
- Clôture du périscolaire : 1 147.81 €
- Mission SPS et contrôle technique pour la réhabilitation de l'ancienne mairie : 723.60 €

7°/ Déclaration intention d'aliéner

La commune a renoncé à son droit de préemption sur 2 propriétés situées à la touche Bertrand et place des Alizés

MARCHÉS HT SIGNÉS DEPUIS LE 11-12-2018

Date	Fournisseurs	Objet de la commande	Montant HT
18.12.18	INDIGO	En tête panneaux affichage associations	365.45
22.01.19	VENDEE BUREAU	Tables + chaises salle multifonctions	3 543.39
		Ecran + vidéo salle multifonctions	1 578.10
22.01.19	SOCOTEC	Mission SPS ancienne mairie	1 380.00
		Contrôle technique ancienne mairie	1 700.00
22.01.19	LABO DEPARTEMENT	Analyse eau (recherche légionnelle)	501.50

TOUR DE TABLE

Hervé JOBARD : Le repas des Aînés, offert par le CCAS, aura lieu mercredi 6 février.

Claude ROUSSEAU : Le 23 janvier dernier, une réunion de présentation du projet de territoire a eu lieu à la Communauté de Communes. Ce document établit des prévisions à 10 ans pour le développement et les aménagements du territoire. Mais ce n'est pas un document figé. Il évoluera sûrement pendant ces 10 ans

Yvon BOUDEAU : La fête de la musique aura lieu le 14 juin prochain, rue de l'Hommeau. Il sera nécessaire de fermer les rues autour de l'église

Lors de son assemblée générale, Vendée Sécurité Course a sollicité un local pour entreposer du matériel. > Le Comité des Fêtes voit pour leur laisser de la place dans leur local

Gérard GALLARD : Question pour Claude ROUSSEAU : Dans le dernier « Vent draine », tu dis que Vendrennes n'a pas encore sauté le pas de la commune nouvelle. Qu'entends-tu par-là ?

Réponse de Claude ROUSSEAU : C'est un simple constat. Aucunement un souhait. Une fusion de communes doit avoir un véritable intérêt, pas uniquement financier. La plupart des communes ayant aujourd'hui franchi le pas, l'ont fait par intérêt financier.

Florence de CHABOT : Le 25 janvier a eu lieu le repas des conseillers municipaux et des membres du CCAS à la MARPA. Soirée très conviviale et appréciée par les résidents
Il reste 2 chambres disponibles.

Remi SEILLER : Quand aura lieu la remise en service des feux ? > L'armoire électrique sera livrée le 31 janvier. La pose devrait se faire début février.

Chrystelle ARNAUD : La consommation électrique du restaurant scolaire est élevée. Afin de réduire l'usage du lave-linge et du sèche-linge pour l'entretien des serviettes, un test va être réalisé avec l'utilisation de serviettes en papier. Ce test sera mis en place après les vacances de février. L'utilisation des serviettes en papier coûterait 260 € HT/an

Alain CHENOIR : Le prochain conseil municipal des enfants aura lieu le 5 février. Ils travaillent sur la sécurité et les loisirs

Patrice ROUSSELOT : Quand est-ce que le foyer des jeunes devra déménager ? > Leur local devra être libéré pour le 14 février. Leur matériel pourra être stocké dans l'ancienne mairie.

Les travaux de la nouvelle bibliothèque seront réceptionnés le 15/02. Le déménagement pourra suivre.

Le 1^{er} février 2019
Le Maire
Roseline PHILIPART

